



Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :

23 juin 2026

Date d'affichage :

23 juin 2026

Objet

N° 26.06.30 – 052

Election des délégués du conseil
municipal au conseil
d'administration de la SOGITCS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Philippe SAINT-MARTIN, Maire.

Présents : Philippe SAINT-MARTIN, Florian DEYGAS, Sandrine QUIGNARD, Olivier PEANNE, Mélissa LARRAZET, Olivier DREZEN, Myriam DESTORS, Franck MARIMPOUY, Dominique GRATIANETTE, Vincent DELFOUR, Françoise GIMENO, Magali COLOMES-REMOIVILLE, Sylvain GALIBERT, Anne-France PLANCHET, Sandrine PRUNIER, Daphnée ETIE, Nicolas POMMIEZ, David LYS, Estelle DUBERT, Mélyssa LELONG, Nelly DUBERTRAND, Al TERSIC, Michel CASTETS, Patrick BEDAT, Sébastien FAISSOLLE, Delphine ALLEGRE, Sandra TOLLIS.

Absents : Jimmy BAMBOUCHE, Frédérique CHARPENEL.

Procurations : Jimmy BAMBOUCHE donne procuration à Philippe SAINT MARTIN – Frédérique CHARPENEL donne procuration à Delphine ALLEGRE.

Secrétaire de séance : Florian DEYGAS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1521-1 et suivants et L 2121-33,

Vu les statuts de la Société Publique Locale « Société de gestion des intérêts touristiques de la Commune de Soustons » (SOGITCS),

Vu la délibération n°12.10.30.05-078 du Conseil Municipal du 30 octobre 2012 approuvant ces statuts,

Vu la délibération n°26.04.10 – 11 du 13 avril 2026 portant sur l'élection des délégués du conseil municipal au conseil d'administration de la SOGITCS,

Considérant que la commune de Soustons participe au capital de cette société publique locale,
Considérant qu'en application des dispositions du CGCT et des statuts de la SOGITCS, le conseil municipal doit désigner cinq délégués titulaires pour siéger au conseil d'administration de la SOGITCS,

Considérant qu'à la suite de la démission du conseil municipal de Monsieur Alain Caunègre en date du 19 juin 2026, il convient de délibérer à nouveau pour procéder à l'élection des délégués du conseil municipal au conseil d'administration de la SOGITCS,

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 30 juin 2026

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le 06/07/2026

ID : 040-214003105-20260706-DELIB26_052-DE

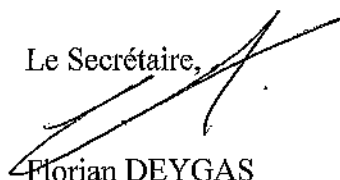


Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 23 voix « pour » et 6 voix « contre » (Michel CASTETS, Patrick BEDAT, Frédérique CHARPENEL, Sébastien FAISSOLLE, Delphine ALLEGRE, Sandra TOLLIS), élit :

- 1 *Philippe SAINT-MARTIN*
- 2 *Olivier PEANNE*
- 3 *Olivier DREZEN*
- 4 *Daphnée ETIE*
- 5 *Sylvain GALIBERT*

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Le Secrétaire,



Florian DEYGAS

Soustons, le 1^{er} juillet 2026,

Monsieur le Maire,

Philippe SAINT-MARTIN

